Fiches-labels

NF Environnement - matériel d'écriture (stylo, marqueur, etc.)

Résumé des critères : garantit des produits efficaces, dont l’impact environnemental est réduit tout au long de leur cycle de vie. 40 critères, parmi lesquels 35% de matières recyclées ou renouvelables dans le produit et la limitation des émissions de COV.

Label NF Environnement pour les instruments d'écriture

Nom officiel

NF Environnement

Produits concernés

Instruments d’écriture : stylos et stylos-plume, surligneurs fluo, feutres, crayons et porte-mines, gommes, marqueurs.

Portée du label

Environnement et santé.

Critères du label

Le label comporte des critères concernant l'aptitude à l'usage (la qualité, l'efficacité), des critères environnementaux, ainsi que des critères concernant l'emballage.

Critères d’aptitude à l’usage

- Une longueur d’écriture minimale est imposée.
- Des normes de qualités d’usage doivent être respectées (performance d'écriture, résistance à la lumière, à l’eau et au séchage, etc.).
- La taillabilité des crayons et leur résistance à la chute doivent être assurés et les mines des portes-mines doivent être résistants.
- Le gommage doit être efficace.
- Les instruments d’écriture doivent être résistants à la chute.

Critères environnementaux

- Les substances dangereuses (ex : phtalates, métaux lourds, CMR, COV) sont limitées dans les produits et les encres.
- Les instruments d’écriture doivent être fabriqués à partir de matière d’origine renouvelable ou recyclée (35% du poids total du corps).
- Les gommes et instruments d’écriture ne peuvent pas contenir certains phtalates (ou leur usage est limité).
- Les crayons en bois doivent être fabriqués à base de bois issu de forêts gérées durablement.
- Les traitements de surface doivent être limités et respecter certains critères.
- Les gommes sont en caoutchouc naturel ou synthétique, ou à base de matières d’origine renouvelable. Elles ne peuvent pas contenir de parfums.
- Les fabricants d’instruments rechargeables s’engagent à effectivement mettre des recharges à disposition.

Critères concernant l'emballage

- Les emballages doivent être faits de matériaux recyclés ou renouvelables et en simple coque. Le nombre de matériaux utilisés est limité à deux et ils doivent être facilement séparables.
- La vente de recharges se fait par deux.
- L’emballage unitaire est supprimé si le mode de distribution le permet.

Qui est « derrière » ce label ?

La marque NF environnement est la propriété d’AFNOR, l’Association Française de Normalisation. Les référentiels de certification sont établis en concertation avec tous les acteurs concernés : industriels ou prestataires de services, organisations professionnelles, consommateurs, pouvoirs publics, organismes techniques… Ils sont constitués de normes françaises, européennes ou internationales et de spécifications complémentaires.

Contrôle indépendant

AFNOR Certification, ainsi que certains organismes membres du réseau NF, sont dits "accrédités" par le COFRAC (Comité Français d'accréditation).

AFNOR Certification s'appuie, pour la marque NF Environnement, sur des structures telles que :

- des organismes mandatés, auxquels est délégué l'ensemble des opérations de certification aboutissant à la délivrance de marques NF;
- des secrétariats techniques, auxquels sont sous-traités des parties du processus de certification ;
- des laboratoires d'essais et d'analyse et organismes d'inspection et d'audits spécialisés pour les évaluations et contrôles des produits et services.

Avis d’écoconso

NF Environnement est un label au niveau d’exigence fluctuant selon les catégories de produits.

Actuellement, pour le matériel d’écriture, une seule grande marque a fait certifier certains de ses produits. Ils ne sont donc pas toujours évidents à trouver en grande surface.

Références écoconso

- Liste des fournitures scolaires : où et comment faire de bons achats ?
- Quelles fournitures scolaires sont rechargeables ?

Lien vers catalogue de produits labellisés

Liste des certifiés : https://certificats-attestations.afnor.org/referentiel/NF400